## E 5613

### ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale Le 15 septembre 2010 Enregistré à la Présidence du Sénat Le 15 septembre 2010

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

# PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virement de crédits** n° DEC 22/2010 - Section III - Commission - du budget général 2010.

13117/10



#### CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 8 septembre 2010 (09.09) (OR. en)

13117/10

**FIN 371** 

#### NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne

Date de réception: 7 septembre 2010

Destinataire: M. Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Virement de crédits n° DEC 22/2010 - Section III - Commission - du budget général 2010

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC 22/2010.

p.j. : DEC 22/2010

13117/10 mgm 1
DG G II A FR

### **COMMISSION EUROPÉENNE**

BRUXELLES, LE 03.09.10

### BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010 SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 04, 40

### VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 22/2010**

	EN E	EN EUROS	
ORIGINE DES CRÉDITS			
DU CHAPITRE - 0104 Opérations et instruments financiers			
ARTICLE - 01 04 04 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme	CF.	0	
«Innovation et esprit d'entreprise»	CE	0	
	CP	- 2 752 935	
<b>DU CHAPITRE</b> - 4002 Réserves pour les interventions financières			
ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	- 2 752 935	
	CP	0	
<u>DESTINATION DES CRÉDITS</u>			
AU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)			
ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	CE	2 752 935	
	CP	2 752 935	

#### **INTRODUCTION**

Le règlement (CE) n° 1927/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006, tel que modifié par le règlement (CE) n° 546/2009, porte création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Le point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en fixe le cadre budgétaire.

#### I. RENFORCEMENT

#### a) <u>Intitulé de la ligne</u>

#### 04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

#### b) <u>Données chiffrées à la date du 21/05/2010</u>

- /		CE	CP
	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	p.m. 0 8 761 966	p.m. 0 8 761 966
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 761 966 0	8 761 966 0
<b>5. 6.</b>	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	8 761 966 11 514 901	8 761 966 11 514 901
7.	Renforcement proposé	2 752 935	2 752 935
8.	Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9.	Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE	СР
1. 2.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 21/05/2010	0	0

#### d) Justification détaillée du renforcement

Taux d'exécution [(1-2)/1]

3.

La Commission a conclu (COM(2010)453final) que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2010/002 ES/Cataluña automoción présentée par l'Espagne étaient réunies.

n/a

Le montant de 2 752 935 EUR demandé par l'Espagne contribuera au coût d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 1 429 personnes licenciées dans le secteur de la construction automobile en Espagne, procurant une aide visant à la réinsertion professionnelle des travailleurs touchés.

Ces licenciements sont dus à la crise économique et financière mondiale.

#### II. PRÉLÈVEMENT

#### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

# 01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme «Innovation et esprit d'entreprise»

b)	Données chiffrées à la date du 21/05/2010		
ĺ		CE	СР
	Crédits de l'exercice (budget initial + BR) Crédits de l'exercice (AELE) Virements	161 000 000 4 057 200 0	91 900 000 2 315 880 0
3. 4.	Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) Exécution des crédits définitifs de l'exercice	165 057 200 161 000 000	94 215 880 0
5. 6.	Crédits inutilisés/disponibles (3-4) Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	4 057 200 4 057 200	94 215 880 91 462 945
7.	Prélèvement proposé	0	2 752 935
8.	Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	3,00%
9.	Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a
c)	Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)	CE	СР
1. 2. 3.	Crédits disponibles en début d'année Crédits disponibles à la date du 21/05/2010 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0 0 n/a	0 0 n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Dans l'état actuel de l'exécution, il est prévisible que les crédits de paiement disponibles sur la ligne 01 04 04 en 2010 ne seront pas entièrement utilisés cette année.

Des crédits de paiement sont virés sur des comptes fiduciaires, selon les besoins, pour permettre au Fonds européen d'investissement (FEI) d'être à tout moment en mesure de procéder à des décaissements en faveur des intermédiaires financiers.

Le montant des décaissements requis au cours d'une année donnée dépend des besoins du marché et du respect de certaines conditions pendant la durée de validité des contrats signés. Ainsi, il existe un décalage intrinsèque dans le temps entre les virements vers les comptes fiduciaires et les décaissements en faveur des bénéficiaires.

La crise financière a eu des répercussions considérables sur le profil de décaissement des instruments financiers, notamment dans le domaine du capital-risque. Selon l'EVCA (*European Venture Capital Association*), les investissements et désinvestissements (cessions) ont reculé de plus de 50 % entre 2007 et 2009 par rapport à la situation antérieure à la crise. Cette évolution a également eu une forte incidence sur les prévisions en matière de décaissements pour 2010.

De plus, afin d'éviter des soldes excessifs sur les comptes fiduciaires, le FEI et les services de la Commission ont révisé la méthode de calcul des crédits de paiement et ont approuvé un certain nombre d'ajustements pour améliorer sa fiabilité.

En raison des deux éléments susmentionnés, les crédits de paiement prévus dans le budget 2010 ne seront pas intégralement nécessaires en 2010. Le montant de 2 752 935 EUR peut donc être mis à disposition pour virement.

### a) <u>Intitulé de la ligne</u>

### 40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)  CE  500 000 000 p	o.m. 0
1A Crédits de l'exercice (hudget initial + BR) 500 000 000	0
171. Cleans de l'exercice (budget initial : Dit)	-
1B. Crédits de l'exercice (AELE) 2. Virements -8 761 966	
2. Virements -0701 900	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2) 491 238 034	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice 0	0
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4) 491 238 034	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice 488 485 099	0
7. Prélèvement proposé 2 752 935	0
ε 1 11 11 , , , , , , , , , , , , , , ,	N/A
de l'exercice (7/1A)  9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application n/a	n/a
de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article	11/4
17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	
credits definitifs de l'exercice	
c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)  CE  CP	
1. Crédits disponibles en début d'année	0
<ul> <li>2. Crédits disponibles à la date du 21/05/2010</li> <li>3. Taux d'exécution [(1-2)/1]</li> <li>n/a</li> </ul>	0 n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve prévue pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est destinée à fournir un appui complémentaire aux travailleurs affectés par les conséquences de changements structurels majeurs de la configuration du commerce mondial, afin de les aider à réintégrer le marché du travail.